

trois composaient l'équipage de ce petit navire.

J'ai donc présenté une motion demandant un rapport sur ces faits, et je dois dire immédiatement que j'ai été surpris quand ce rapport fut déposé, de constater qu'on n'y trouvait pas les lettres les plus importantes que le département avait en sa possession. Pour avoir quelque valeur, un correspondance dont on fait le dépôt, doit contenir les documents qui sont réellement dans les cartons du ministère, et non pas seulement les documents que le ministre ou que quelques-uns des commis peuvent juger à propos de communiquer au Parlement.

Je fais cette remarque parce qu'un soir, alors qu'on allait discuter certains crédits, j'ai demandé au ministre s'il serait assez bon de déposer la liasse telle qu'elle existait. Le ministre me l'a communiquée. Je l'étais sur mon pupitre et commençai à l'étudier avec mon honorable ami de King (M. Fowler). L'honorable ministre annonça qu'il ne soumettrait pas ce soir-là les items dont il était question, et c'est alors que je lui renvoyai la liasse. Un jour ou deux après, l'honorable ministre me demanda où se trouvait cette liasse, et je lui répondis que je la lui avais fait porter à son siège, en cette Chambre. J'ignore s'il l'a retrouvée ou non.

M. BRODEUR : Non, et cela à ma grande surprise. Sans doute, je dois accepter la parole de mon honorable ami (M. Bennett) qui dit m'avoir remis la liasse en question. Quand j'ai discuté les crédits dont on a parlé, je me suis enquis auprès des fonctionnaires qui se trouvaient à mes côtés, s'ils n'avaient pas vu ces documents, et ils m'ont répondu qu'ils ne se rappelaient pas qu'on l'eût remise. Pour ma part, je ne l'ai jamais revue depuis.

M. BENNETT : Je l'ai renvoyée à l'honorable ministre, ici même, et mon honorable ami (M. Fowler) mon voisin de pupitre a été témoin de ce fait. Quand je m'enquis auprès du ministre, quelques jours plus tard, s'il avait trouvé cette liasse, il m'a répondu dans la négative; je lui ai demandé alors si le représentant de Parry-Sound l'avait eue en sa possession, et l'honorable ministre m'a répondu : Je me suis informé auprès de l'honorable député et il n'a pas cette liasse. Comment se fait-il que le ministre ait songé que le député de Parry-Sound pouvait bien avoir cette liasse? Je l'ignore. Toutefois, j'ai ici une copie partielle de la liasse première, et qu'est-ce que j'y trouve? Je constate que le colonel Anderson, l'ingénieur du ministère, a conclu un contrat avec Joseph Mortimer, le capitaine de ce petit bateau, par lequel cet homme devait agir comme contremaître pour l'exécution de cet ouvrage et recevoir de ce chef \$3 par jour. Je trouve de plus dans l'état qui a été déposé, que ce nommé Joseph Mortimer, après qu'il eut été entendu qu'il ne recevrait que \$3 par jour, a retiré du dé-

partement \$3.50 par jour. Le 23 mars, je posais cette question ici même :

Y avait-il un inspecteur des travaux et, dans l'affirmative, quel est son nom et quel salaire lui a-t-on payé ?

Le ministre a répondu :

Oui ; M. le capitaine Joseph Mortimer ; \$3 par jour.

Cependant, malgré que le ministre eût répondu que le sieur Mortimer devait recevoir \$3 par jour, malgré que dans sa lettre M. le colonel Anderson déclare que le salaire de cet homme devait être de \$3 par jour, je trouve dans l'état déposé, que j'ai entre les mains en ce moment, que Mortimer a reçu un salaire de \$3.50 par jour. Mais revenons un peu en arrière. Quand ce bateau avec cet équipage de trois hommes arriva sur la scène, on commença à se demander si ces hommes n'étaient pas à l'emploi du représentant de Parry-Sound.

M. BRODEUR : Quelle page des Débats avez-vous citée ?

M. BENNETT : Page 438 (version française).

On a donc soupçonné immédiatement que ces gens-là étaient les employés de l'honorable député de Parry-Sound, puisqu'ils se trouvaient à bord d'un bateau qui appartient à l'honorable député, croit-on généralement, mais qu'on annonce partout comme étant la propriété d'une compagnie dont l'honorable député serait le président, laquelle compagnie n'est pas enregistrée comme étant une compagnie à fonds social. Les soupçons ont donc été éveillés à propos de ce marché, et je puis dire à l'honorable ministre qu'on a eu l'œil ouvert sur les hommes employés à cet ouvrage et qu'on a tenu compte du nombre de jours qu'ils ont travaillé. Ces renseignements me sont fournis par un homme très respectable en qui j'ai la plus entière confiance; ce sont les représentations qu'il m'a faites qui m'ont engagé à poser certaines questions sur le nombre de journées de travail qu'on avait payées à ces gens-là. D'après ce qu'on me dit, ces hommes n'ont pas travaillé autant de jours que ceux indiqués sur la feuille de paye. Dans un cas, on a payé un individu son salaire pour 51 jours d'ouvrage, et l'on m'informe que cet homme n'a travaillé que 34 jours. Un autre a reçu le salaire de 43 jours d'ouvrage, tout en n'ayant travaillé que 21 jours. Un troisième ouvrier a touché le salaire de 43 jours d'ouvrage, et il n'aurait travaillé que 34 jours, et il en est ainsi de deux autres ouvriers dont l'un reçut sa paye pour 16 jours et l'autre pour 26 jours  $\frac{1}{2}$  d'ouvrage, alors que, en réalité, ils n'avaient travaillé que 16 et 24 jours  $\frac{1}{2}$  respectivement.

Voilà les renseignements qu'on m'a fournis. Aussi, quelle fut ma surprise, l'autre soir, en parcourant avec mon honorable ami de King la liasse qui contient l'original de chacun de ces documents, de constater que le nombre de jours de travail de ces ouvriers